

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY-SUR-THOUET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, sous la présidence de M. RENAULT Jean Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021

PRESENTS : Mrs et Mmes VIGNAULT, FAZILLEAU, DESESSARD, LARCHER Adjoints, BRUNET, SICOT, BOUCHET, ROBINEAU, ROUVREAU, MARTIN, PIET, ROUSSEAU et JASMIN

Absente et excusée : Mme INGUENEAU

Un pouvoir a été donné

➤ **TERRAIN FOOTBALL : DEVIS TRAVAUX ARROSAGE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

CREATION D'UN ARROSAGE AUTOMATIQUE AU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis pour la mise en place d'un arrosage automatique au terrain de football, remplacement des buts et réfection complète du terrain :

Travaux - Entreprises	Montant HT
Station de pompage électrique Billaud Segeba à Bressuire (79)	13 846,00 €
Arrosage Automatique SARL Guy Limoges à Oulmes (85)	26 955,00 €
Buts de football SARL Guy Limoges à Oulmes (85)	1 787,20 €
Location matériel (roto tiller avec tracteur et vibro) SNC RALI MAT à Secondigny (79)	355,00 €
Location matériel (rouleau vibrant) V LOK à Parthenay (79)	157,04 €
Engrais et gazon Pasquier VGT'AL à Secondigny (79)	1 778,00 €
Sable Transport RUPIN à Secondigny (79)	1 872,00 €
Matériaux pour local technique ST Menuiserie Aménagement à Azay-sur-Thouet (79)	1 724,00 €
Peinture (main courante, tribune, vestiaires) Maison de la Peinture à Parthenay (79)	2 848,18 €
TOTAL	51 322,42 €

Après vote (11 pour, 1 contre et 3 blancs), le CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE les devis pour la mise en place d'un arrosage automatique au terrain de football, remplacement des buts et réfection complète du terrain :

Travaux - Entreprises	Montant HT
Station de pompage électrique Billaud Segeba à Bressuire (79)	13 846,00 €
Arrosage Automatique SARL Guy Limoges à Oulmes (85)	26 955,00 €
Buts de football SARL Guy Limoges à Oulmes (85)	1 787,20 €
Location matériel (roto tiller avec tracteur et vibro) SNC RALI MAT à Secondigny (79)	355,00 €
Location matériel (rouleau vibrant) V LOK à Parthenay (79)	157,04 €
Engrais et gazon Pasquier VGT'AL à Secondigny (79)	1 778,00 €
Sable Transport RUPIN à Secondigny (79)	1 872,00 €
Matériaux pour local technique ST Menuiserie Aménagement à Azay-sur-Thouet (79)	1 724,00 €
Peinture (main courante, tribune, vestiaires) Maison de la Peinture à Parthenay (79)	2 848,18 €
TOTAL	51 322,42 €

- **DECIDE** que ces travaux seront mandatés en Investissement ou effectués en travaux en régie
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE : AMELIORATION D'UNE INSTALLATION SPORTIVE

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de réaliser le projet d'amélioration du terrain de football en créant un arrosage automatique, remplacement des buts et réfection complète du terrain.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé 51 322,42 € HT. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux - Entreprises	Montant HT		
Station de pompage électrique Billaud Segeba à Bressuire (79)	13 846,00 €	Subvention Fédération Française de Football (Amélioration installation sportive)	8 517,70 €
Arrosage Automatique SARL Guy Limoges à Oulmes (85)	26 955,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (construction ou rénovation d'équipement sportifs)	4 258,85 €
Buts de football SARL Guy Limoges à Oulmes (85)	1 787,20 €	Autofinancement	38 545,87 €
Location matériel (roto tiller avec tracteur et vibro) SNC RALI MAT à Secondigny (79)	355,00 €		
Location matériel (rouleau vibrant) V LOK à Parthenay (79)	157,04 €		
Engrais et gazon Pasquier VGT'AL à Secondigny (79)	1 778,00 €		
Sable Transport RUPIN à Secondigny (79)	1 872,00 €		
Matériaux pour local technique ST Menuiserie Aménagement à Azay-sur-Thouet (79)	1 724,00 €		
Peinture (main courante, tribune, vestiaires) Maison de la Peinture à Parthenay (79)	2 848,18 €		
TOTAL	51 322,42 €	TOTAL	51 322,42 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de travaux,
- De valider le plan de financement,
- D'autoriser le Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de l'amélioration d'une installation sportive auprès la Fédération française de Football, Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION NOUVELLE-AQUITAINE : CONSTRUCTION OU RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de réaliser le projet de création d'un arrosage automatique, remplacement des buts et réfection total du terrain de football.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé 51 322,42 € HT. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux - Entreprises	Montant HT		
Station de pompage électrique Billaud Segeba à Bressuire (79)	13 846,00 €	Subvention Fédération Française de Football (Amélioration installation sportive)	8 517,70 €
Arrosage Automatique SARL Guy Limoges à Oulmes (85)	26 955,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (construction ou rénovation d'équipement sportifs)	4 258,85 €
Buts de football SARL Guy Limoges à Oulmes (85)	1 787,20 €	Autofinancement	38 545,87 €
Location matériel (roto tiller avec tracteur et vibro) SNC RALI MAT à Secondigny (79)	355,00 €		

Location matériel (rouleau vibrant) V LOK à Parthenay (79)	157,04 €		
Engrais et gazon Pasquier VGT'AL à Secondigny (79)	1 778,00 €		
Sable Transport RUPIN à Secondigny (79)	1 872,00 €		
Matériaux pour local technique ST Menuiserie Aménagement à Azay-sur-Thouet (79)	1 724,00 €		
Peinture (main courante, tribune, vestiaires) Maison de la Peinture à Parthenay (79)	2 848,18 €		
TOTAL	51 322,42 €	TOTAL	51 322,42 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de travaux,
- De valider le plan de financement,
- D'autoriser le Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention « Construction ou rénovation d'équipements sportifs » auprès la Région Nouvelle Aquitaine.

➤ VESTIAIRE SERVICE TECHNIQUE : DEVIS DALLE BETON

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une dalle béton pour les vestiaires du local technique attenant à la mairie et présente les devis reçus concernant ces travaux :

Travaux	Entreprises	Montant HT
Réalisation d'une dalle béton	SARL GIROUIN MIGEON à Azay-sur-Thouet (79)	1 679,00 €
TOTAL		1 679,00 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte les devis pour la création de vestiaires dans le local technique :

Travaux	Entreprises	Montant HT
Réalisation d'une dalle béton	SARL GIROUIN MIGEON à Azay-sur-Thouet (79)	1 679,00 €
TOTAL		1 679,00 €

- Décide que ces travaux seront mandatés en Investissement
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ BUDGET PARTICIPATIF PROJET SECURISER LES DEPLACEMENTS DES RANDONNEURS L'ETABLERIE-LA MOTHE : DEVIS TRAVAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis pour les travaux de sécurisation des déplacements des randonneurs de l'Etablerie à la Mothe, travaux effectués dans le cadre du Budget Participatif du Département des Deux-Sèvres :

Travaux	Entreprises	Montant HT
- Travaux d'aménagement et d'empierrement	SARL GOUBAND à Secondigny (79)	6 088,00 €
TOTAL		6 088,00 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants

ACCEPTÉ les devis pour la création d'une défense incendie à l'agenouillée :

Travaux	Entreprises	Montant HT
- Travaux d'aménagement et d'empierrement	SARL GOUBAND à Secondigny (79)	6 088,00 €
TOTAL		6 088,00 €

- **DECIDE** que ces travaux seront mandatés en Investissement
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ ZONE ARTISANALE : ACHAT DE TERRAIN POUR AGRANDISSEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de créer un nouveau lot pour la zone artisanale, il est nécessaire d'acheter les parcelles B1533 et B1534 et une partie de la parcelle B1762. M. et Mme GAILLARD Philippe et M. THIOLLET Samuel gérant de la SCI STS, propriétaires, ont approuvé la cession au profit de la commune d'Azay-sur-Thouet moyennant le prix de 4 € le m² auquel s'ajoutera les frais d'acte et de géomètre.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Autorise l'acquisition des parcelles B1533 et B1534 à M. et Mme GAILLARD Philippe domiciliés 7 rue des Jardins 79130 AZAY-SUR-THOUET et une partie de la parcelle B1762 à la SCI STS gérée par M. THIOLLET Samuel domicilié 5 rue Trait d'Union La Boissenièrre 79130 POUAGNE HERISSON pour 4 € le m².
- Ajoute que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune d'Azay-sur-Thouet
- Décide de confier la rédaction de l'acte à Maître Guilbot-Barbellion Marie, Notaire Secondigny, 8 ZA de Bellevue.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **ACHAT D'UNE ECHELLE TELESCOPIQUE ET D'UNE PERCEUSE**

Monsieur le Maire explique qu'il a seulement un devis pour chaque matériel.
Demander d'autres devis pour la prochaine réunion de Conseil Municipal.

➤ **ACHAT DE PROTECTIONS POUR LES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux recommandations préfectorales pour les élections départementales et régionales, il est nécessaire d'acheter des parois de protection pour les bureaux de vote. Il présente le devis de Quallycom à Azay-sur-Thouet (79) de 704,94 € HT pour deux lots de protection (2 écrans avec découpe pour urne et 4 écrans avec découpe pour documents), une pour chaque bureau de vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte le devis de Quallycom à Azay-sur-Thouet (79) de 704,94 € HT pour deux lots de protection (2 écrans avec découpe pour urne et 4 écrans avec découpe pour documents).
- Décide que cet achat sera mandaté en Investissement à l'article 2188 opération 236 (matériel)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur le Maire ajoute l'entreprise Quallycom est basée sur notre commune et elle nous a remplacé gratuitement un distributeur de gel hydroalcoolique endommagé.

De plus la Préfecture des Deux-Sèvres rembourse 150 € pour les parois par bureau de vote.

➤ **REGIE CANTINE : MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE MOYENS MODERNES DE PAIEMENT**

Monsieur le Maire explique que nous avons l'obligation de mettre en place un nouveau moyen de paiement pour la régie de la cantine. Donc, avant la fin de l'année, les parents pourront acheter les tickets par carte bancaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les arrêtés du 30 novembre 1993 et du 15 mai 2006 instituant une régie de recettes pour les repas de la cantine scolaire (vente de tickets pour les repas) et la délibération du 12 avril 2006 confirmant la fonction de la régie de recettes pour les repas de la cantine scolaire.

Il explique que compte tenu de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 et le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018, prévoyant l'obligation pour les collectivités de mettre en place une offre de moyens modernes de paiement (paiement en ligne, encaissement par carte bancaire) à destination des usagers, cette obligation concernant aussi les régies des collectivités, il faut ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Décide l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres pour la régie cantine scolaire d'AZAY-SUR-THOUET
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **LIQUIDATION SCI LUMIMALO : OFFRE POUR LICENCE IV**

Suite à la liquidation du restaurant O fil de l'O, la commune peut se porter acquéreur de façon isolée pour la Licence IV. Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une offre au mandataire judiciaire.

Il serait intéressant de racheter cette Licence pour qu'elle ne parte pas de la commune. Elle pourrait être utilisée par les associations ou être mise à disposition d'un commerce.

En 2012, la commune avait racheté la Licence IV du commerce qui était en liquidation dans le bourg 1500 €.

En France le montant moyen d'une Licence IV est de 7500 €.

Après un tour de table et vote (12 ou et 3 non) il est décidé de proposer 1500 € au mandataire pour l'achat de la Licence IV.

Selon la réponse du mandataire judiciaire, une nouvelle proposition pourra peut-être être faite.

➤ **TARIFS CAMPING ET AIRE CAMPING-CAR 2021**

TARIFS CAMPING SAISON 2021

Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer les nouveaux tarifs du camping pour la saison 2021.

Après discussion, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants, fixe les tarifs du camping à la nuitée comme suit :

- Adulte 2,50 Euros
- Enfant jusqu'à 7 ans 1,00 Euros
- Emplacement caravane, camping-car, tente 4,00 Euros
- Branchement électrique 3,50 Euros
- Chien 1,00 Euros
- Ajoute que la taxe de séjour instaurée par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine viendra s'ajouter à ces tarifs.

TARIFS AIRE CAMPING-CARS SAISON 2021

Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer les tarifs de l'aire de camping-cars pour la saison 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants, décide :

- Les tarifs du 1^{er} mai au 15 octobre seront :
 - Emplacement et branchement électrique : 7,00 Euros
- La gratuité du 1^{er} janvier au 30 avril et du 16 octobre au 31 décembre (période hivernale)
- L'eau et l'électricité seront coupées en période hivernale
- Cette régie sera assurée suivant l'acte constitutif d'une régie de recettes pour le camping municipal "Les Peupliers"
- Ajoute que la taxe de séjour instaurée par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine viendra s'ajouter à ces tarifs.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ MAINTENANCE ET ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

L'offre IRIS (contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parking) que nous avons signé avec Séolis est arrivée à son terme le 31/03/21.

Un nouveau contrat de prestations d'un montant de 2 351,31 € HT par an sur 4 ans nous a été transmis par Séolis.

Un devis a aussi été demandé à l'entreprise GEF TP pour des dépannages ponctuels de 1 151,00 € HT.

Le Conseil Municipal décidé de retenir l'offre de la GEF TP à Parthenay (79).

➤ DIVERS

○ Cérémonie du 8 mai 2021

Rassemblement à 10h45 devant la Chocolaterie. 10 personnes maxi

○ Elections Départementales et Régionales les 20 et 27 juin 2021

La circulaire INTA2110958C du 28 avril 2021 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 est transmise à chaque élu.

Monsieur le Maire invite chaque élu à lire attentivement ce document.

Il donne lecture de quelques informations :

« 3. Constitution et agencement matériel des lieux de vote

La constitution des bureaux de vote relève de votre responsabilité. En votre qualité de maire, vous présiderez un bureau de vote. Cette fonction est également dévolue à vos adjoints et aux autres conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, y compris s'ils sont candidats. La résidence d'un bureau de vote constitue une fonction dévolue par la loi au sens de l'article L. 2121-5 du CGCT qui doit être assurée par les personnes concernées sauf excuse valable. Tout membre du conseil municipal qui refuserait d'exercer cette fonction sans excuse valable peut être démis d'office par le tribunal administratif. »

« 4.6 Vaccination, tests et autotests pour les membres du bureau de vote et les fonctionnaires communaux mobilisés le jour du scrutin

Pour la tenue du bureau de vote, le Conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin.

Compte tenu de la stratégie vaccinale retenue par le Gouvernement, les personnes âgées de 50 ans et plus seront en mesure, à la date du premier jour du scrutin d'avoir bénéficié a minima d'une première injection d'un des vaccins autorisés en France. C'est dans cette catégorie de personnes que devront en priorité être recherchés les membres des bureaux de vote dans le respect par ailleurs des règles de désignation prévues par le code électoral et les fonctionnaires communaux à mobiliser le jour du scrutin.

- *Identification des membres du bureau de vote et fonctionnaires communaux mobilisés le jour du scrutin non encore vaccinés.*

Vous remettrez sans délai aux membres des bureaux de vote et aux fonctionnaires communaux qui seront mobilisés le jour du scrutin une attestation de priorité d'accès à la vaccination, que vous trouverez en annexe 3. Ces personnes pourront dès la délivrance cette attestation prendre un rendez-vous en centre de vaccination selon les modalités habituelles. Ils veilleront à présenter cette attestation lorsqu'ils se rendront dans un centre de vaccination.

Afin de permettre la vaccination du plus grand nombre de personnes qui prendront part à l'organisation du vote, vous devez d'identifier, dès que possible, les personnes non encore vaccinées et n'entrant pas dans la cible vaccinale qui seront membres des bureaux de vote (président, secrétaire et assesseurs) et des fonctionnaires communaux qui seront personnellement mobilisés le jour du scrutin, afin qu'une vaccination puisse leur être proposée.

Il vous est demandé de transmettre à la préfecture de votre département dès que possible et au plus tard avant le 21 mai 2021 la liste des personnes à faire vacciner en priorité. Vous trouverez en annexe 4 un modèle de tableau pour ce faire.

Sur la base des listes de recensement que vous aurez transmises aux préfets, ils désigneront, en lien avec les directeurs généraux des Agences régionales de Santé (ARS), les centres de vaccination ainsi que les créneaux horaires qui seront réservés pour la vaccination prioritaire des membres des bureaux de vote et fonctionnaires communaux qui n'auraient pas pu bénéficier d'un rendez-vous selon les modalités habituelles. Ils veilleront à ce qu'au moins un centre par département puisse accueillir les membres des bureaux de vote durant le week-end des 5 et 6 juin 2021. Au-delà de cette date, plus aucune priorisation ne sera possible.

Vous vous rapprocherez des centres désignés afin d'y réserver des rendez-vous pour chacun des membres des bureaux de vote nécessitant une vaccination. Pour le cas particulier des assesseurs, les candidats seront invités par les préfetures, lors du dépôt de leur candidature, à vous fournir le plus en amont possible la liste des assesseurs non-vaccinés qu'ils désigneront. A l'occasion de la délivrance du récépissé de déclaration des assesseurs désignés par les candidats, vous informerez les candidats que les assesseurs non-vaccinés peuvent se voir proposer une vaccination. A défaut d'une désignation avant le 21 mai à 12h, ces assesseurs qui n'entrent pas dans la cible vaccinale ne pourront pas être vaccinés dans un des créneaux réservés. Ils devront, le cas échéant, réaliser un test dans les 48 heures précédant le scrutin.

- Tests des personnes non encore vaccinées participant à l'organisation du scrutin

Dans le cas où il n'est pas possible de composer le bureau de vote uniquement de personnes vaccinées et de mobiliser uniquement des fonctionnaires communaux vaccinés le jour du scrutin, il est recommandé que ceux-ci réalisent des tests, qu'ils soient RT-PCR, antigéniques ou autotests.

Ces tests doivent être réalisés dans les 48 heures précédant le scrutin. Leur réalisation relève de la responsabilité de la personne qui s'y soumet. Dans ce cadre, des autotests seront mis à votre disposition par l'Etat dans des quantités et selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Au cours de la semaine précédant le scrutin, il vous est demandé de le rappeler aux membres des bureaux de vote et fonctionnaires communaux mobilisés le jour du scrutin qui n'ont pu être vaccinés en amont du scrutin. Vous proposerez à ceux qui le souhaitent un autotest fourni par l'Etat. »

Mise en place des Permanences des 20 et 27 juin 2021

○ **Eglise : réunion avec ID79**

Réunion avec ID79 pour l'Eglise le vendredi 18 juin 2021 à 9h30 à la mairie.

○ **Lignes Directrices de Gestion : avis de Comité Technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres**

Notification du Comité Technique du 23 mars 2021 : avis favorable du collège employeur et avis favorable à l'unanimité du collège personnel. Observation : un membre du collège personnel invite la collectivité à ajouter les contractuels dans les bénéficiaires du RIFSEEP lors de la révision de ce dernier. Les membres soulignent la multitude de critère sur le volet 2 (valorisation et promotion des parcours professionnels). Un membre du collège employeur s'est abstenu.

○ **Elu référent auprès des personnes sensibles (âgées, en difficultés, isolées, ...)**

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion de CCAS ou un dossier d'aide a été étudié, il a rencontré la personne en difficulté accompagné de Mme SICOT Nathalie Conseillère municipale.

Il propose de nommer Mme SICOT Nathalie élu référent auprès des personnes sensible de la commune. Elle pourrait les accompagner s'ils ont besoin dans leur démarche ou bien seulement rendre visite à ceux qui le demande.

Avis favorable de l'assemblée.

○ **Commission finances pour étude demandes de subvention**

Un courrier a été envoyé aux associations communales, ils ont jusqu'au 19 mai 2021 pour transmettre leur demande de subvention.

D'autres demandes extérieures ont déjà été déposées en mairie.

Monsieur le Maire propose que la commission finances se réunisse pour étudier les demandes avant le vote lors de la prochaine réunion de conseil municipal le 1^{er} juin 2021.

Commission Finances : lundi 31 mai 2021 à 20h30 à la mairie.

○ **Journée Citoyenne**

Monsieur FAZILLEAU Patrice propose de repousser la journée au 5 juin 2021 (de 8h00 à 13h00), avis favorable.

Travaux sur les ponts de la commune : Monsieur FAZILLEAU Patrice et Monsieur BRUNET James ont préparé un inventaire des besoins (personnes et matériel) par ponts.

○ **Pays de Gâtine : Trame verte et bleue en Gâtine**

LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) : Un outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire pour éviter le morcellement des espaces naturels.

Trame verte : Bocage (haies, prairies, mares), forêt, milieux ouverts (grandes cultures, pelouses sèches)

Trame bleue : Réseau hydrographique,

Le troisième Comité technique du programme "plan d'actions de la trame verte et bleue en Gâtine" qui aura lieu le jeudi 20 mai à 14h. Le format de cette réunion (visioconférence ou présentiel) vous sera communiqué dès que possible.

○ **Mise en place d'un nouveau point de collecte du verre par le SMC**

Un nouveau point de collecte du verre va être mise en place par le Syndicat Mixte à la Carte dans le lotissement des Chênes, avec un nouveau collecteur insonorisé.

○ **ElanCité : contrat de service radar pédagogique Evolis Solution**

Proposition de l'entreprise qui nous a vendu le radar pédagogique : contrat d'entretien sur 3 ans à 199 € HT par an.

L'assemblée estime que le matériel étant récent, il n'est pas nécessaire pour le moment de prendre un contrat d'entretien.

○ **Prochaines réunions de Conseil Municipal les : 01/06, 06/07, 07/09, 05/10, 02/11 et 07/12**